RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Amans-Joseph Fabre
Rodez

Le principal

P/21-22/R2
Tél : 05 65 73 30 50
Mél : 0120101v@ac-toulouse.fr

2, boulevard Belle-Isle 12000 RODEZ

Rodez, le 2 septembre 2021

Objet :
Organisation du dialogue entre le collège et les parents pour l'année scolaire 2021-2022

Référence :
Code de l'éducation
Circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école
Note de service du 24 juin 2021 relative aux élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement pour l'année scolaire 2021-2022

Madame, Monsieur,

La qualité du dialogue entre l'école et les parents est un élément important pour la réussite de nos élèves, vos enfants. A travers ce courrier, je tiens à vous présenter, dès à présent, échéances et outils mis à votre disposition, et ce dans un contexte sanitaire particulier dont il convient de tenir compte.

1. Réunions d'accueil parents-professeurs :

En ce début de **premier trimestre**, des **réunions** à votre attention sont programmées selon le calendrier ci-dessous :

- le lundi **13 septembre** pour les **sixièmes** ;
- le jeudi **16 septembre** pour les **troisièmes** ;
- le lundi **20 septembre** pour les **quatrièmes** ;
- le mardi **21 septembre** pour les **cinquièmes**.

Chacune de ces réunions se déroulera selon le même format :

- de **17h15** à **18h** : réunion plénière en salle **1**, présidée par le principal, sur les objectifs du niveau concerné, les enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) et la présentation des instances de l'établissement où siègent des représentants des parents d'élèves (pour les parents de troisième, les thématiques du DNB, de l'orientation et de l'affectation seront abordées) ;
- de **18h** à **18h30** : répartition par salle pour la présentation, par chaque enseignant, des attentes et des méthodes de chaque discipline ;
- de **18h30** à **18h45** : poursuite de la réunion par le professeur principal afin de répondre aux questions restant en suspens ;
- après **18h45** : le professeur principal recevra individuellement les parents qui souhaiteraient apporter des compléments d'information sur leur enfant. Il pourra également demander à certains parents d'être présents à cette rencontre si des difficultés ont pu être décelées chez un élève.

Pour chacune de ces réunions et compte tenu du contexte sanitaire, la présence des élèves n'est pas requise.

2. Rencontres parents-professeurs :

Durant le **premier trimestre** auront lieu les premières rencontres parents-professeurs : les parents seront accueillis par les enseignants à des horaires fixes, dans des salles affectées. Ces réunions se tiendront, à partir de **17h15**, aux dates suivantes :

- le lundi **11 octobre** pour le niveau **troisième** ;
- le lundi **18 octobre** pour le niveau **sixième** ;

…/…

- le lundi **8 novembre** pour le niveau **quatrième** ;
- le lundi **15 novembre** pour le niveau **cinquième**.

Néanmoins, ces rencontres sont parfois source de « frustration » chez les parents, qui n'ont pas toujours l'occasion de rencontrer tous les enseignants, comme chez ces derniers qui ne peuvent pas toujours consacrer le temps nécessaire à certaines familles. Le carnet de liaison ou l'ENT (cf. *infra*, **4**) sont des outils indispensables pour convenir d'un rendez-vous avec l'un des membres de l'équipe pédagogique.

Dans le courant du **deuxième trimestre**, le collège organisera une seconde rencontre parents-professeurs à des dates et selon des modalités qui feront l'objet d'un autre courrier. En classe de troisième, se tiendra un **entretien d'orientation**, tel que défini par la circulaire n° 2006-213 du 14 décembre 2006, avec le professeur principal. Un courrier spécifique vous sera transmis.

3. Participation aux différentes instances de l'établissement :

Les listes et les déclarations de candidature pour les élections au **conseil d'administration** devront être déposées dans l'établissement au plus tard le lundi **27 septembre**. Les listes peuvent être établies par des parents constitués ou non en association. Elles doivent comporter au moins deux noms et au maximum sept. L'élection se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Du conseil d'administration procèdent les principales instances du collège. Les élections se tiendront le vendredi **8 octobre** ; vous recevrez ultérieurement les modalités du scrutin et notamment les consignes relatives au vote par correspondance.

Conformément à l'article R. 421-50 du code de l'éducation, la collecte des candidatures pour être délégué des parents au **conseil de classe** n'interviendra qu'une fois vos représentants au conseil d'administration élus, en lien avec eux.

4. Carnet de liaison et ENT (Espace Numérique de Travail)

Le **carnet de liaison** est le premier outil de correspondance avec les familles : c'est notamment par lui que transiteront les **bulletins trimestriels**. Une page dans le carnet recense les « *Documents transmis aux familles* » ; il doit être regardé tous les jours et visé le cas échéant.

L'usage de l'**ENT** est dorénavant bien connu et son importance doit être mesuré à l'aune du contexte sanitaire actuel : outre les informations générales sur l'établissement, c'est un outil essentiel pour la vérification du travail à faire via le **cahier de texte** mais également pour l'accès aux **notes** de vos enfants. Cet outil rend caduque la transmission de relevés de notes périodiques qui peuvent néanmoins être communiqués sur demande, par le professeur principal. Notice et codes d'accès des enfants et des parents de **sixième** (et des nouveaux entrants) seront délivrés, par l'intermédiaire du carnet de liaison, à partir de la semaine prochaine. Les parents d'élèves ne doivent pas hésiter à contacter les personnels via l'ENT et utiliser la rubrique « Assistance informatique » en page d'accueil : https://joseph-fabre.mon-ent-occitanie.fr.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le principal,

Christophe LAURAS

CPI :

Principal-adjoint, adjointe-gestionnaire, CPE, coordonnateur des agents techniques territoriaux

Affichage en salle des professeurs

Mise en ligne sur l'ENT du collège : http://joseph-fabre.entmip.fr